www.gcu.asso.fr • GCU 72, boulevard de Courcelles 75017 Paris • T : 01 47 63 98 63 • E : gcu@gcu.asso.fr

CAHIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PERSONNES DE JOUR



GCU
LE CAMPING ASSOCIATIF

Les contenus de ce guide sont extraits des articles publiés la revue Plein air et culture, organe officiel du GCU adressé à tous les adhérents. Les références sont précisées en fin d'article. Chaque année le GCU diffuse dans cette revue des contenus sur le développement durable auxquels vous pourrez vous reporter.

SOMMAIRE

Charte du dévelopement durable 4

Éditorial : Le développement durable 5

Au GCU, on économise l'électricité 6

Concilier sécurité et économies d'énergie 7

Au GCU, on économise l'eau 8

Au GCU, on trie aussi 11

Au GCU, on composte 12

Stop aux lingettes ! 14

Notice désinfectant Desobact 15





CHARTE DU DÉVELOPEMENT DURABLE

Au GCU, attachés depuis toujours à nos valeurs, nous confirmons par cette charte notre engagement envers nos adhérents d'agir dans le respect du développement durable.

ASSURER LA PÉRENNITÉ DU GCU

Investir dans le développement durable en évaluant sa rentabilité.
Avoir une politique tarifaire responsable.

ÊTRE ACTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Être bienveillant et respectueux des relations entre les adhérents du GCU.
Promouvoir la diversité.
Permettre à nos adhérents d'accéder le plus possible aux terrains du GCU.
Contribuer à la vie de l'association : animer, partager.

CONTRIBUER ACTIVEMENT À UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ

Gérer les consommations d'eau.
Surveiller et réduire les consommations d'énergie.
Trier les déchets.
Prendre en compte et gérer les nuisances liées aux bruits.

CONSTRUIRE LA GESTION DU GCU

Organiser la gestion bénévole sur les terrains du GCU (responsabilité, trésorerie, personnes de jour).
Organiser la gestion administrative du GCU.
Rendre compte et communiquer à nos adhérents.
Gérer et prévenir les risques.
Instaurer des relations durables, performantes et de proximité avec nos artisans.

Le développement durable est l'affaire de tous et ensemble, grâce à nos valeurs, nous agirons sur notre environnement et l'avenir du GCU.

ÉDITORIAL : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En évoquant le développement durable, on pense d'abord au respect del'environnement. S'arrêter à cette seule vision de ce mouvement engagé 1987 est cependant réducteur. Depuis sa fondation, le GCU s'inscrit dans cette conception d'intérêt général, qui s'articule autour des pôles écologique, social et économique.

En effet, nous agissons selon quatre axes : assurer la pérennité du GCU, être acteur de l'économie sociale, contribuer activement à un environnement préservé et construire la gestion du GCU. Le conseil d'administration s'inscrit totalement dans cet engagement politique.

Nous mobilisons nos délégués de terrain pour intégrer l'entretien de notre patrimoine dans ce projet permanent. Avec eux, nous veillons à équiper nos bâtiments afin de réduire au mieux nos consommations énergétiques. Nous faisons respecter le tri des déchets en équipant nos terrains et en vous informant au mieux.

Nombre de nos campings possèdent un patrimoine arboricole remarquable que nous entretenons et préservons le plus possible, notamment des risques incendies. Sans cela, l'été dernier nous aurions mis en danger nos adhérents qui étaient sur la commune de Bormes-les-Mimosas. Le feu aurait détruit deux de nos terrains très fréquentés, Bormes La Favière et Bormes Cabasson.

Cette mobilisation ne se limite pas aux délégués. En effet, durant vos séjours sur nos terrains, vous aussi, chers adhérents, vous respectez l'environnement. La campagne de sensibilisation de l'économie de l'eau a porté ses fruits grâce à vous. Nous attendons aussi de vous une attitude bienveillante et respectueuse envers chacun. Ainsi votre action s'appuie sur l'exemplarité de tous, comme l'a souligné la campagne « sourire partagé » parue dans la revue.

L'économie sociale et solidaire renforce notre engagement. En promouvant la diversité grâce à l'ouverture à tous ceux qui respectent nos valeurs, nous permettons à plus de campeurs d'accéder aux terrains du GCU et ainsi de pouvoir partir en vacances.

Restons vigilants et agissons toujours pour réaliser un bilan positif du respect de notre charte. Elle nous guide aussi pour améliorer nos actions dans le respect du développement durable.

Cet été, ayez l'esprit développement durable !

Éditorial de Claire Bazin, présidente, Plein air et culture n°299, été 2018
révisé en 2022



AU GCU, ON ÉCONOMISE L'ÉLECTRICITÉ

Nous ne pouvions pas parler de respect de l'environnement sans passer par la réduction de la consommation d'électricité.

Selon l'ADEME, la consommation en électricité des ménages se répartit comme suit :

- 32% : congélateur, réfrigérateur
- 14% : éclairage
- 14% : lave-vaisselle
- 14% : sèche-linge
- 12% : audiovisuel
- 7% : lave-linge
- 7% : autres

Le GCU a été sensibilisé sur l'éclairage dès l'apparition d'une évolution domotique majeure : les cellules crépusculaires. Combien de fois vous est-il arrivé d'entrer dans un bâtiment où la lumière était restée allumée ou de constater, dans certaines allées de nos terrains, que les lampadaires éclairaient même durant la journée. Au début les éclairages étaient commandés par des horloges mais avec la variation de la durée du jour entre le début du mois de juillet et la fin du mois d'août, on observait un sensible décalage. Nous pallions aujourd'hui cet inconvénient avec les cellules crépusculaires que nous mettons en place dès que des travaux d'aménagement le permettent.

Nous optimisons la lumière naturelle dans les bâtiments en mettant en place de tabatières dans les toitures. De plus, nous privilégions des peintures plus claires sur les murs et parfois au plafond.

Nous ne pouvons pas évoquer l'éclairage sans parler des lampes. Nous remplaçons progressivement toutes les lampes à incandescence par des ampoules basse consommation.

Le GCU veille à nettoyer aussi tous les éclairages avant l'ouverture des terrains.

Le geste d'éteindre les lumières inutiles et les appareils en veille doit devenir une conduite responsable. Vous aussi, dans vos installations de camping, vous pouvez participer à cet effort. N'oubliez pas ce geste simple que vous faites déjà chez vous. Sachez qu'un appareil en veille consomme peu mais que l'accumulation des veilles devient non négligeable.

Voici quelques exemples de consommation d'appareils laissés en veille : télévision 3 à 20 W, chaine stéréo 0 à 5 W, PC 0 à 4 W, radioréveil 1 à 3 w, machine à café : 2 à 4 W.

Sur les modèles récents des lave-linge, les cycles sont paramétrables et le GCU en a fait limiter la température. Le temps de chauffe de la résistance est moindre et réduit la consommation électrique de ces appareils qui sont d'ailleurs d'une excellente efficacité énergétique (il est fortement conseillé de charger le tambour au maximum requis).

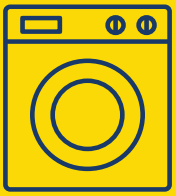
Vous aussi, vous utilisez un appareil électroménager important dans votre installation : le réfrigérateur. Pensez à le dégivrer régulièrement, il consommera moins d'électricité.

Ensemble au GCU par ces actions simples, nous contribuons à faire baisser notre facture et nous participons à un meilleur respect de l'environnement.

Claire Bazin, Plein air et culture n°271, été 2011



Ampoules basse consommation. Allumage avec des cellules crépusculaires.



Cycles des machines à laver limités en durée et en température.



Dégivrage régulier des réfrigérateurs de camping pour consommer moins d'énergie.

CONCILIER SÉCURITÉ ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



Depuis plusieurs années, nous sommes tous sensibilisés dans notre vie familiale ou professionnelle aux réductions des dépenses énergétiques. Notre prise de conscience des besoins réels de changer nos habitudes ne s'arrête pas à la porte de nos campings : sur les terrains que nous fréquentons, nous essayons tous de respecter les consignes affichées.

Afin de répondre aux demandes des commissions de sécurité, nous sommes dans l'obligation d'installer sur certains de nos camping, des bornes lumineuses pour rejoindre, en cas d'évacuation nocturne, le point de regroupement et en assurer l'éclairage.

Après étude des différentes possibilités, le conseil d'administration a décidé de choisir des éclairages solaires qui ont une autonomie et une puissance suffisantes pour répondre aux normes demandées.

[Depuis 2013] plusieurs modèles de bornes ont pu être installés afin de permettre aux délégués des terrains d'observer ces éclairages en situation et d'affiner leur choix en fonction de la topographie de chaque terrain.

Le choix de ce type d'éclairage nous permet de répondre favorablement aux demandes des commissions de sécurité, de respecter l'obligation de sensibilisation au développement durable de la nouvelle classification et de sécuriser les déplacements des campeurs sans répercussion sur nos dépenses énergétiques.

Jean-Yves Maudoigt, ancien administrateur,
Plein air et culture n°277, hiver 2013

AU GCU, ON ÉCONOMISE L'EAU

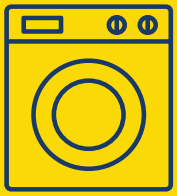
L'eau est de plus en plus précieuse et doit être préservée pour permettre un partage pour tous les hommes et femmes sur notre planète.



Dès qu'une fuite est constatée, la signaler au délégué du conseil des campeurs.



Ne pas laisser couler l'eau lorsqu'on se brosse les dents, se lave les mains, se douche. À la vaisselle, ne pas faire couler l'eau en permanence .



Remplir le tambour au maximum du lave-linge.

La consommation d'eau potable dans le monde a été multipliée par 7 dans ce début du 21e siècle. L'avenir de la planète bleue devra nécessairement passer par une prise de conscience mondiale : l'eau n'appartient à aucun pays en particulier, elle est le patrimoine de tous.

La consommation totale en eau domestique dans le monde est estimée en moyenne à 40 litres d'eau par jour et par habitant. Elle n'est cependant pas répartie de manière équitable :

- un habitant des États-Unis utilise 600 litres d'eau par jour
- un habitant en France utilise 150 litres d'eau par jour
- un habitant d'Afrique utilise 30 litres d'eau par jour

En 2007, le GCU avait déjà sensibilisé ses adhérents à réduire leur consommation d'eau à l'aide d'autocollants apposés aux points de puisage.

Aujourd'hui encore, nous tenons à vous rappeler des notions qu'on a tendance à vite oublier car il est si facile de faire couler l'eau à un robinet sur nos campings.

Au GCU, nous utilisons l'eau non seulement pour notre propre hygiène mais aussi pour respecter la réglementation d'hygiène en vigueur.

En effet, nous sommes tenus de maintenir l'ensemble des matériels et des locaux d'exploitation propre.

En 2007, suite à une étude de notre consommation d'eau réalisée sur un de nos campings, nous avions constaté que nous utilisions 55 litres d'eau par jour et par personne.

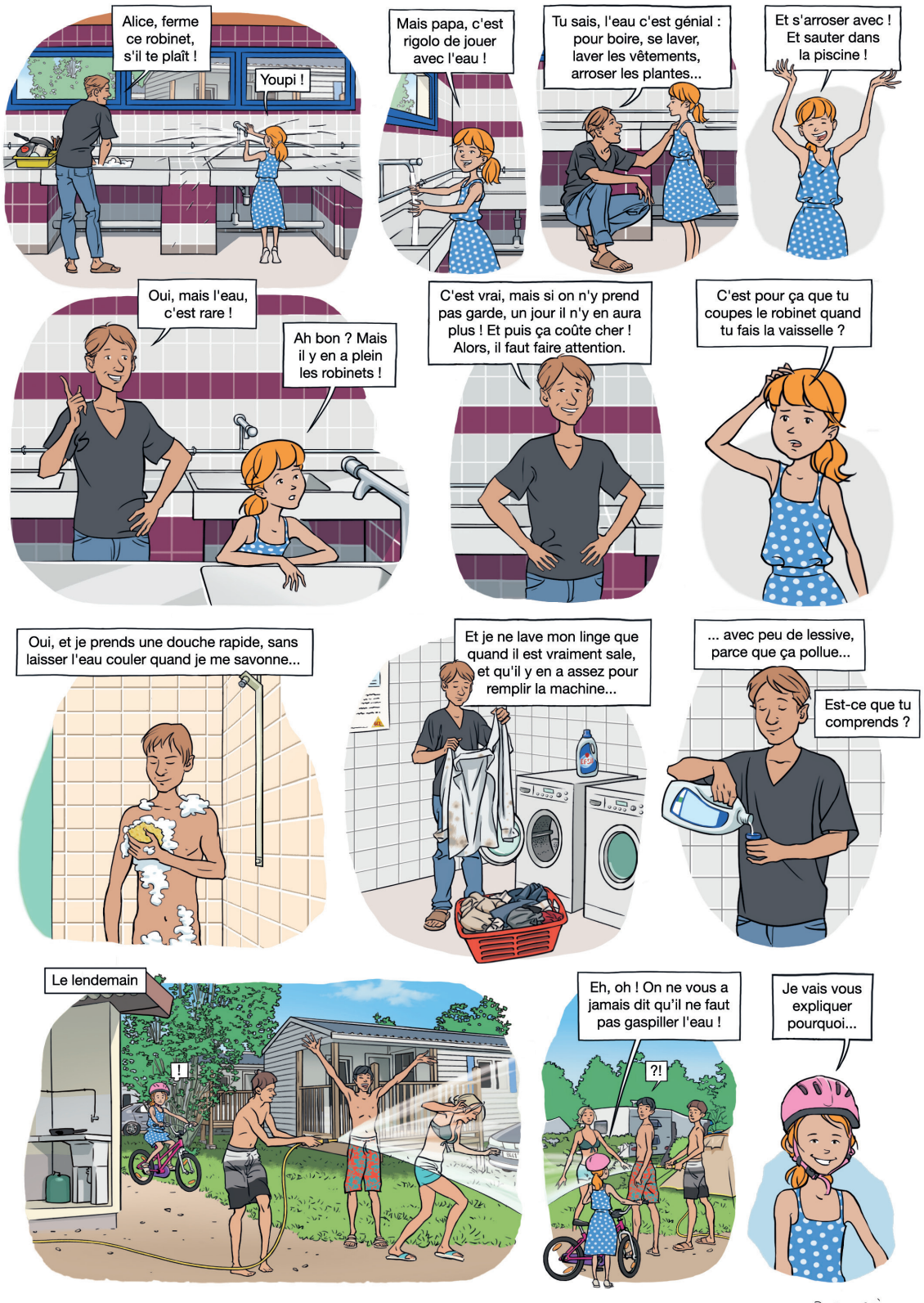
Le Saviez-vous ? Une douche de 5 minutes consomme 80 l d'eau. Un robinet qui coule utilise 10 l d'eau (brossage des dents ou lavage des mains). En un cycle de lavage, un lave-linge consommes environ 55 l d'eau.

Claire Bazin, Plein air et culture n°274, printemps 2012



Revue Plein air et culture n°290, printemps 2016

TANT VA LA CRUCHE À L'EAU...



Revue Plein air et culture n°289, hiver 2016



Photo : Lyne Caillet, Les jeunes de Cabasson se mobilisent pour la planète, Plein air et culture N°301, hiver 2019

AU GCU, ON TRIE AUSSI

Depuis plusieurs années, vous êtes sensibilisés au recyclage des déchets, à chasser le gaspillage et à préserver votre environnement, le GCU également.

Aussi dès qu'une commune ou une communauté de communes s'engage dans le tri des déchets, nous adhérons immédiatement à cette démarche en incitant les adhérents à la respecter.

Au début, nous avons trié le verre, les bouteilles plastiques, les papiers et enfin les emballages plastiques, métalliques et cartonnés. Deux méthodes de tri ont été mises en place sur nos terrains : certains sont équipés de containers spécifiques, d'autres de sacs jaunes mis à la disposition des campeurs pour y déposer certains déchets selon une liste distribuée à l'accueil.

Apparue dans le début des années 90, une méthode de tri selon le choix local est appliquée aujourd'hui dans la grande majorité de nos campings. En effet, il existe en France 3 types d'usines de traitement et, même si on peut le regretter, le tri n'est pas exactement le même sur toutes les communes.

Les réflexes acquis à nos domiciles ne doivent pas être perdus en vacances et il est naturel que le GCU mette en place cette continuité dans ses terrains. Nos enfants sont aussi très sensibilisés au développement durable à l'école et nous nous devons de participer à cette éducation.

C'est pourquoi le GCU tient à vous rappeler de bien respecter les règles de tri des déchets sur le camping où vous vous trouvez en vacances. Pour cela, vous pouvez consulter près de l'enclos à poubelles l'affiche expliquant le tri de nos déchets.

De plus, nos encombrants (toile d'auvent, piquets de tente, fauteuils…), doivent être apportés à la déchetterie de proximité. Car si nous les laissons sur le camping, c'est le ou la délégué(e) de terrain qui devra s'en charger : ce n'est pas son rôle.

Claire Bazin, Plein air et culture n°273, hiver 2012

AU GCU, ON COMPOSTE

Le GCU s'engage sur la voie du développement durable avec le compostage.

UN GESTE ÉCOCITOYEN

Plusieurs terrains GCU ont mis en place le compostage. Le plus souvent, c'est le délégué de terrain qui répartit un ou plusieurs composteurs dans son camping. Un des objectifs est de baisser la quantité des ordures ménagères de façon significative.

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?

C'est un procédé naturel de transformation et de dégradation des matières organiques. La matière organique que vous apportez va être transformée en présence d'air et d'humidité par des micro-organismes (champignons et bactéries) et de petits animaux décomposeurs (lombrics, acariens. cloportes, insectes ...). Ces matières modifiées vont constituer du compost.

À QUOI SERT LE COMPOSTAGE ?

Il permet de limiter la quantité de déchets enlevée par la collectivité. il limite aussi le transport des déchets et la mise en décharge. Nos campings créent moins de pollution. Lorsque le compost est mûr, il est de couleur foncée et dégage une bonne odeur de forêt. Une fois incorporé au sol, il forme l'humus et est un bon fertilisant pour nourrir nos plantes et nos fleurs.

OÙ PLACER LE COMPOSTEUR ?

Placer le composteur sur une surface horizontale en contact direct avec la terre et si possible dans un endroit ombragé et à l'abri du vent. Le mettre à l'écart des emplacements et de la zone de vie du camping mais pas très éloigné non plus pour faciliter l'accès.

Plein air et culture n°283, été 2014



OUI

Déchets de cuisine : épluchures, restes de fruits et légumes, pain, croûtes de fromages, coquilles d'œufs écrasées, marc et filtres de café, thé...

Déchets de jardin : fleurs coupées, tontes de gazon sèches, feuilles, taille de haie...

Autres déchets: essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier, carton ondulés, papier journal...

NON

Déchets de cuisine : os, arêtes, huiles de cuisson, produits laitiers, viandes, poissons, vinaigrettes...

Déchets de jardin : déchets de jardin traités chimiquement, plantes malades, terres, graviers, sable...

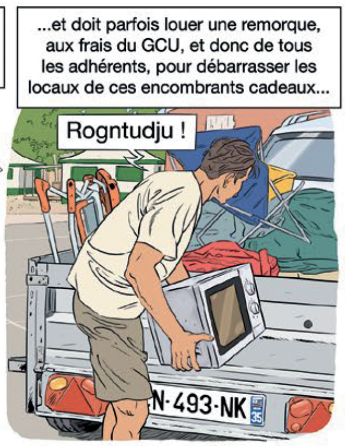
Autres déchets : couches culottes, cendres de barbecue, mégots, plastiques, verres...

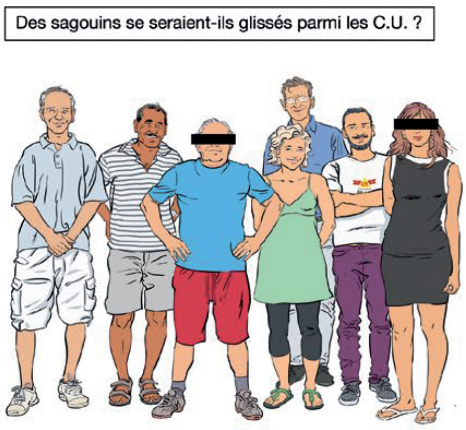
DES SAGOUINS AU GCU ?

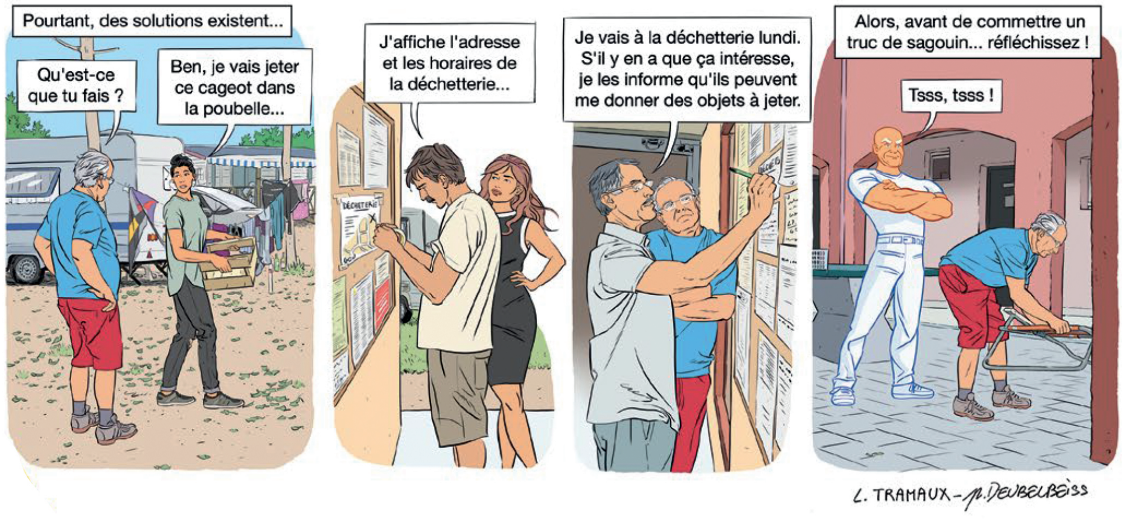
Cette page ne s'adresse heureusement qu'à une infime partie des C.U...











Revue Plein air et culture n°296, automne 2017

STOP AUX LINGETTES !

Les lingettes sont des corps étrangers qui comme de nombreux autres déchets gênent l'écoulement des eaux, colmatent les collecteurs, bouchent et abîment les pompes de relèvement.

Elles causent de graves dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement. Elles doivent être retirées manuellement par nos plombiers quand nos canalisations sont obstruées quand cela ne nécessite pas l'intervention de sociétés de curage d'égouts.

À cause de ces lingettes que l'on croit biodégradables, c'est tout le système d'assainissement collectif qui est menacé. Elles endommagent les installations et finissent par mettre nos pompes hors d'usage. Les eaux usées ne sont plus relevées et ne peuvent plus s'écouler dans les collecteurs. Le réseau d'assainissement est mis en charge : les eaux usées remplissent les stations de relèvement et les canalisations. Elles risquent de s'écouler dans le milieu naturel, polluant ainsi les ruisseaux, les rivières et les nappes phréatiques...

Qu'elles soient nettoyantes ou pour bébés, les lingettes en vente dans le commerce, même biodégradables, doivent être jetées dans la poubelle.

Composées de fibre synthétique ultra résistante, elles s'accrochent à la moindre aspérité sur les parois des canalisations et finissent par créer des bouchons. Elles peuvent s'enrouler autour des pompes des stations de relevage engendrant des pannes importantes. Leur biodégradabilité nécessite du temps. Les lingettes ne sont ni recyclables, ni biodégradables instantanément après utilisation.

Les lingettes sont des déchets qui n'ont pas leur place dans les WC. Même si les canalisations d'eaux usées sont dénommées communément « tout-à-l'égout », elles n'ont pas vocation à recevoir des objets solides. Les lingettes doivent être jetées dans nos poubelles avec nos ordures ménagères.

Il est interdit de jeter dans le réseau d'assainissement, des corps solides, tels que lingettes, tampons hygiéniques... et d'une façon générale des matières pouvant obstruer les conduites. En plus du respect des règlements, chacun a le devoir de faire preuve de civisme...

Les opérations pour déboucher nos canalisations sont coûteuses pour le GCU puisqu'elles nécessitent souvent des équipements lourds et ont lieu parfois lors des astreintes du week-end ou du soir. N'oublions pas que les réparations et la remise en état des installations et des réseaux engendrent bien évidemment un coût qui finit par se répercuter sur notre facture.

Plein Air et culture n°278, printemps 2013





NOTICE DÉSINFECTANT DESOBACT

Le desobact assure un nettoyage et une désinfection des locaux et laisse après utilisation, une odeur fraîche et agréable, fortement rémanente. Grâce à son fort pouvoir mouillant il permet d'éliminer rapidement la plupart des salissures usuelles et hydrate rapidement les dépôts.

Neutre, il est compatible avec toutes les surfaces : carrelages, surfaces peintes, sols thermoplastiques, surfaces métalliques, inox, chrome... il est compatible avec les sols traités.

	bactéricide		levuricide (sur canida albicans)	
Norme *	EN1276	EN13697	EN1650	EN13697
	0,08 %	0,08 %	0,08 %	0,08 %

** Condition d'emploi 20°C –Temps de contact 15 minutes – conditions de saleté.*

Les agents de surface contenus dans Desobact dose sont conformes aux critères de biodégradabilité finale définis à l'annexe III du Règlement N°648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 Mars 2004 relatif aux détergents (Biodégradabilité finale d'au moins 60 % en 28 jours). Conditionné en doses hydro-solubles, il est simple d'emploi et limite les risques d'erreurs liés à la manipulation et à la dilution d'un produit désinfectant.

COMPOSITION

Préparation liquide concentré biocide, TP2, à usage professionnel à base de tensioactifs non ioniques, tensioactifs cationiques, parfum, solvant - Alcool éthylique (N°CAS : 64-17-5) 186.50 g/kg - Chlorure de didecyldimethylammonium (N° CAS : 7173-51-5) 160 g/kg

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Aspect liquide transparent - masse 940 +/- 100 g/l - pH 7,5 +/- 0,5 environ.

UTILISATIONS

Desobact dose est utilisé pour le nettoyage et la désinfection des halls d'immeubles, halls d'accueil, couloirs, vestiaires, sanitaires... dans les crèches, écoles, lycées, hôpitaux, cliniques vétérinaires, hôtels, locaux poubelles... et d'une manière générale partout où l'on veut associer l'hygiène à une odorisation fine de grande rémanence.

MODE D'EMPLOI

Utiliser 1 dose de Desobact dose dans un seau de 6 litres d'eau, tiède de préférence. La concentration est à moduler en fonction du taux d'encrassement et de la rémanence de l'odeur souhaitée.

Afin de faciliter la dissolution complète de la dose, il est conseillé de mettre la dose dans le seau puis d'ajouter l'eau, tiède de préférence. Laisser une minute environ puis agiter la préparation si besoin.

Appliquer à la serpillière, au faubert, à l'éponge ou par pulvérisation. Ne pas rincer afin de bénéficier du temps de contact nécessaire à la désinfection et la rémanence du parfum.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE :

Conserver dans l'emballage d'origine et hors de la portée des enfants dans un local tempéré à l'abri du gel et à une température toujours inférieure à 40°C. Prendre les précautions d'emploi et de stockage inhérentes aux produits inflammables de classe de point d'éclair compris entre 21°C et 55°C. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Refermer l'emballage après utilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants, des lunettes. En cas de contact avec la peau, les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau clair pendant 15 minutes. Se laver les mains après utilisation. Eliminer le produit et son récipient comme un produit dangereux.

Les renseignements figurant sur cette notice sont donnés de bonne foi. Nous attirons cependant l'attention des utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

Notice Phem technologies 07/02/2012

Contacter le siège

Privilégiez la page contact du site ou de votre espace adhérent. Vous pouvez joindre le siège aux horaires d'ouverture du standard au +33 (0)1 47 63 98 63.
Conditions d'ouverture, de réservation, de séjour et de tarifs : cf. conditions générales de vente disponibles sur le site.
GCU le camping associatif - www.gcu.asso.fr - gcu@gcu.asso.fr